

TARIFS COMMUNAUX

- Année 2021 -

LIBELLES	2021
	Propositions
	Euros
I - DROITS DE PLACE MAUGUIO	
MARCHES	
1. Abonnement (le ml)	1,95
2. Passagers (le ml)	2,15
3. Marché "évènementiel" le ml (DCM n°130 du 30/06/14)	3,05
4. Marché de NOEL Mauguio 4 ml (forfait journée)	28,40
5. Marché de NOEL Mauguio 5 ml (forfait journée)	30,75
6. Marché de NOEL Mauguio le le ml supplémentaire	7,90
TERRASSES	
1 - DROIT DE TERRASSE A L'ANNEE (hors fête votive et manifestations exceptionnelles) - le m2	25,40
2 - DROIT DE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE durant la fête votive - le m2	15,95
3 - DROIT DE TERRASSE POUR OCCASION EXCEPTIONNELLE LE m2 PAR JOUR	2,20
<i>Diffusion sur écran géant sur le domaine public et par établissement lors de chaque évènementiel susceptible de générer une concentration du public (DCM n°138 du 30/07/2018)</i>	101,50
BRADERIE	
- Les 5 premiers mètres	32,40
- Le mètre supplémentaire	6,50
1- FETE FORAINE - CARNAVAL - Forfait 15 jours	
* Jusqu'à 40 m2	123,45
* de 40 à 60 m2	245,85
* supérieur à 60 m2	470,95
- Appareils distributeurs automatiques (Crêpe, Barbe à papa, Churros etc...) l'unité	59,30
2 - ABONNEMENT ANNUEL DEVANT LES ARENES COURSES CAMARGUAISES	896,30
* Vente devant les arènes (hors abonnement), la journée	59,75
3 - CAMION PIZZA CAMION SNACK / CONFISERIES	
*Camion snack/pizza/confiserie pendant la fête et journées animation(par jour) par véhicule	246,05
4 - ROTISSERIE - DISTRIBUTEURS BONBONS ET AUTRES - à l'année	197,50
5 - PETITS METIERS FORAINS (Grue, etc...) - la journée, l'unité	50,15
DIVERS	
Tournage sur le domaine public de la commune (film, serie, documentaire...)	
* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)	gratuit
* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)	300,00
* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.	
- Emplacement Camion Outillage - La journée	105,45
- Foire exposition auto (l'unité) - La journée	13,30
- Place de la Mairie (expo. voitures) - La journée	232,10
- Redevance devant le cimetière pendant la période de la Toussaint	275,70
- Marionnettes, guignol - par jour	51,25
- Vide grenier - l'emplacement	4,00
- Vide grenier - spécial NOEL	5,00
Buvette pour les manifestations du Pôle jeunesse vie quotidienne et Médiation	
- Eau(50cl)	0,50
- Sirops vendus au gobelet de 40cl	0,50
- Sodas (Orangina, Coca Cola, Ice Tea) vendus en canette	1,00
- Café	0,50

LIBELLES

Propositions

Euros

LOCATION DE SALLES

LOCATION :

- Gymnase ou salle de danse Beugnot, salle de musculation ou salle de danse Anquetil, Ferrari, Boulodrome Vernisse, club-house Cancel, club-house Anquetil :	
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	9,20
* Tarif horaire pour les établissements sportifs hors scolaires (CREPS...)	15,00
* Locations diverses (par jour)	192,00
* Locations diverses (1/2 journée)	100,00
* Mise à disposition pour stages sportifs aux organismes non melgorien sur une durée de 5 jours	505,00
- Stades:	
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	9,70
* Mise à disposition d'un terrain de sport de grands jeux (Plaine des sports, Cancel, Léo Lagrange) aux organismes non melgoriens (hors fédérations). Durée 3h00	200,00
* Mise à disposition du terrain Cancel, de deux terrains Capouillère et de l'espace "plaine des jeux" (durée : de 1 à 3 jours) Prix forfaitaire, intégrant le matériel (sono, tentes, tables, chaises...) et l'entretien (tonte, traçage)	2 000,00
- terrain de tennis :	
* tarif horaire par terrain, pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	5,50
- Stand de tir :	
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Location aux polices municipales pour entraînement (DCM N° 121 du 05/10/15) - Prix par stagiaire, par séance	30,00
* Location annuelle pour Police d'élite (2h00/ semaine)	3 000,00
* Redevance pour activité tir découverte 360h/an : 10% du Chiffre d'Affaire brut trimestriel, calculés à l'appui de la déclaration aux services de l'état.	10% CA brut
- Base de voile Marcel BUFFET	
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Location horaire d'une salle pour formation voile (BPJEPS, DE...) à organisme habilité (CREPS, fédération...)	30,00
* Redevance annuelle, pour utilisation de la structure pour organisme de formation (CREPS, fédération)	1 000,00
* Redevance journalière pour location de l'équipement à organismes associatifs (non communaux) ou privés	500,00
- Salle des Fêtes (MORASTEL sans cuisine) :	
Associations de la commune et CNFPT	
* Locations diverses (par jour en semaine)	166,00
* Locations diverses (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	228,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget ou la salle Prévert ou la salle Rosa Parks de Carnon	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- une utilisation par an pour les associations melgoriennes et caronnaises organisant un loto (deuxième date gratuite sur la période de décembre à mars selon disponibilité de la salle)	
- la MJC 2 fois par an, ainsi que pour les entraînements de la section country	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-electorale	
- les écoles	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	

- Salle des Fêtes (MORASTEL avec cuisine) :	
* Caution obligatoire, état des lieux entrant et sortant	1 000
<u>Associations de la commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	273,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	333,00
* Location cuisine lors de la 1ère mise à disposition gratuite de la salle	101,00
* Gratuité (un jour par an) pour :	
les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement de l'intégralité des bénéfices à une association reconnue d'utilité publique	
<u>Candidats et représentants des partis politiques pendant les campagnes électorales, écoles, collectivités territoriales,</u>	
<u>EPCI, organismes publics</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	101,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	202,00
<u>Entreprises et commerces de la commune, particuliers domiciliés sur la commune ou dont la célébration civile ou religieuse se déroule sur la commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	700,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	900,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	1 600,00
<u>Particuliers, entreprises, comités d'entreprise, auto-entrepreneurs, associations, domiciliés hors commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	2 200,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	2 400,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	3 800,00
- Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL	
* Location par jour en semaine	166,00
* Location par jour les samedis, dimanches et jours fériés	228,00
* Gratuité :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la salle des fêtes Morastel, le théâtre Bassaget, la salle Rosa Parks ou la salle Prévert	
- pour les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Théâtre Samuel BASSAGET :	
* Associations à but non lucratif	
- location à une association de la commune (par jour en semaine)	282,00
- location à une association de la commune (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	343,00
- location à une association extérieure	2088,00
* Autres	
- location	2638,00
collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics (DCM N°79 DU 23/05/16)	369,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour la salle Morastel ou la salle Prévert ou la salle Rosa Parks de Carnon	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics dont le siège ou l'antenne concernée sont situés sur la commune (DCM N°79 DU 23/05/16)	
- les écoles	
- la MJC (4 utilisations)	
- l'Ecole de musique (2 utilisations)	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	

- Espace BEL AIR	
* Salle de gauche Association 1 location (par jour) Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	142,00
* Salle de droite Association 2 Location (par jour) Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	117,00
Espace des Cistes, Salle du Lido	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	99,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	160,00
* Gratuité pour: - les associations de la commune - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics - les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale (uniquement l'espace des cistes), les réunions syndicales, les réunions de travail des sections locales politiques	
Salle Prévert	
* Location association de la commune (par jour)	108,00
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	300,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	500,00
Gratuité pour : - les associations de la commune organisant des activités régulières (sans apéritif, ni repas) - une utilisation dans l'année par les associations de la commune (non cumulable avec une 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget ou la salle Morastel ou la salle Rosa Parks de Carnon) - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics - les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales, les réunions de travail des sections locales politiques	
Maison des Associations (salles 1 à 8)	
* Location (par jour)	120,00
Gratuité pour : - les associations de la commune organisant des activités régulières ou ponctuelles (sans apéritif, ni repas)	
Expositions estivales à l'Espace des Cistes	
* Juillet / Août (par jour et par section)	25,00
* Juin / Septembre (par jour et par section)	20,00
- Forfait Salon (frais d'accrochage) pour la section Est uniquement	40,00
Expositions hall du centre administratif de Carnon et de l'Office Municipal du Tourisme	
- Forfait accrochage (une semaine d'exposition)(10 jours d'exposition)	52,00
Salle Rosa Parks de Carnon	
Location pour les associations de la commune (par jour)	108,00
Location pour les entreprises de la commune ou dont l'objet /activité se déroule sur la commune (par jour)	300,00
Location pour les entreprises et les associations hors de la commune (par jour)	500,00
Apéritifs de mariage	55,00
Caution (en cas de mise à disposition d'un console lumière et/ou son)	1000,00
Gratuité pour : - les associations de la commune organisant des activités régulières - une utilisation dans l'année par les associations de la commune pour tout autre motif (non cumulable avec une 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget ou la salle Prévert ou la salle Morastel) - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics - les écoles de la commune, les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique - Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	

Salle Aimé Césaire	
Location (par jour) y compris pour le CNFPT	
Location pour les associations de la commune, sans repas ni cocktail dînatoire	158,00
	64,00
Gratuité pour :	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale, les réunions syndicales	
une utilisation par an pour les associations de la commune	
Restaurants scolaires	
Apéritifs de mariage restaurant scolaire Camus-Prévert	54,00
NETTOYAGE :	
* Gymnase BEUGNOT	
- tarif semaine	107,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	153,00
* Gymnase FERRARI	
- tarif semaine	107,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	153,00
* Gymnase ANQUETIL	
- tarif semaine	107,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	153,00
Gratuité pour :	
- les écoles	
- les association de la commune organisant des activités régulières (hors club house)	
* Théâtre BASSAGET	
tarif (par jour)	93,00
→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	
Gratuité pour :	
- les écoles	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	
* Salle des fêtes MORASTEL	
tarif (par jour) sans cuisine	93,00
tarif (par jour) avec cuisine	143,00
Gratuité (avec ou sans cuisine) pour :	
- les écoles	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT	
- les associations de la commune lors de l'organisation de lotos	
- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016	
→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	
* Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL	
tarif (par jour)	60,00
Gratuité pour :	
- les associations reversant les recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- 2ème jour de nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune	

* Espace BEL AIR		
* Salle de gauche Association 1		
Nettoyage, tarif semaine :		54,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :		90,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO		
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune		
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune		
* Salle de droite Association 2		
Nettoyage, tarif semaine :		44,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :		74,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO		
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune		
* Salle Prévert		
- tarif semaine		54,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		106,00
* Gratuité pour :		
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)		
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales, les réunions de travail des sections locales politiques		
* Maison des Associations (salles 1 à 8)		
- tarif semaine		20,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		30,00
* Gratuité pour		
les associations de la commune		
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics		
* Restaurant scolaire CAMUS - PREVERT (apéritifs de mariages)		
- tarif semaine		54,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		106,00
* Espace des Cistes (hors expositions estivales)		
- tarif semaine		32,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		74,00
* Gratuité pour:		
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas) DCM N°4 du 09/02/15		
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, lors des lotos organisés par les associations de la commune, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions de travail des sections locales politiques		
* Salle Rosa Parks de Carnon		
- tarif semaine		54,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		106,00
* Gratuité pour :		
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)		
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics		
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique		
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Muguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition		
* Salle Aimé Césaire		
- tarif semaine		44,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		84,00
* Gratuité pour:		
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT		
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales		
* Salle du Lido au Paraíso		
- tarif semaine		32,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés		59,00
* Gratuité pour :		
les associations de la commune		
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les réunions syndicales, les réunions de travail des sections locales politiques		

CONTRÔLE D'ACCES :	
Carte d'accès Myfare 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite 5,00
Badges ronds Myfare 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite 8,00
Autres badges d'accès 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite 5,00
Clés d'accès enregistrées sur organigramme 1ère mise à disposition Reproduction en cas de perte	gratuite 25,00

LIBELLES	2021
	Propositions
	Euros
II - DROITS DE PLACE CARNON	
MARCHE	
- du 15.06 au 08.09 le ml - Abonnements (haute saison)	2,85
- du 15.06 au 08.09 le ml - Passagers (haute saison)	4,10
- du 09.09 au 30.11 le ml (moyenne saison)	2,05
- du 01.03 au 14.06 le ml (moyenne saison)	2,05
- du 01.12 au 28.02 le ml (basse saison)	1,05
- Marché "évènementiel" le ml (DCM n°130 du 30/06/14)	3,05
COMMERCE	
- Droit de terrasse sur le port (année) (le m2)	25,20
- Droit de terrasse, autre emplacement (année) (le m2)	19,75
- Droit de terrasse, POUR JOURNEE EXCEPTIONNELLE (le m2/JOUR)	2,20
Diffusion sur écran géant sur le domaine public et par établissement lors de chaque évènementiel susceptible de générer une concentration du public (DCM n°138 du 30/07/2018)	101,50
- Rôtissoire, distributeurs bonbons et autres (à l'année)	222,90
PORT	
MARCHE ARTISANAL	
- les 5 premiers ml (la journée)	32,50
- le ml suivant (la journée)	7,35
- 3 ml (la journée)	21,30
MARCHE DE NOEL	
- 3 ml (la journée)	21,60
- 5 ml (la journée)	30,75
- le ml suivant (la journée)	7,90
MANEGES	
- Droit de stationnement place de la libération (le m2) DCM N°4 du 09/02/2015	32,30
- Droit de stationnement pour métiers forains sur le port (le m2)	32,30
ACTIVITES SAISONNIERES REALISEES SUR PLACE : Tatouage éphémère, tresses, portraits, points de location	
- La journée	30,75
- Le mois	312,85
- La saison	530,05
PUCES DE CARNON	
- Mise à disposition de l'espace le dimanche et jours fériés hors saison (par jour)	

DIVERS	
- Parkings avenue S.Bassaget et Petit Travers	0,40 ct le 1/4 d'heure
- Tarif pour les résidents de Mauguio Carnon des parkings du petit travers et S.Bassaget (Droit de stationnement du 14 juin au 10 septembre)	0,15 ct le 1/4 d'heure
- Cirque familial Place du Centre Administratif (par jour) sauf les Mardis et Jeudis	200,50
- Marionnettes, guignol - la journée	50,50
- Salon de l'automobile DCM N° 66 du 24 mars 2003 (N°233)	274,55
- Espace VELUM (exposition artisanale) (dcm n°12 du 10/02/14) * Journée	20,00
* la semaine	81,00

LIBELLES	2021
	Propositions
	Euros

III - SCOLAIRE - BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - SPORT - MAISON DES ASSOCIATIONS

SPORT	
ANIMATION SPORTIVE	
- Vacances sportives : stage multisport durant les vacances scolaires (Tarifs applicables à partir des vacances de février 2021)	
* Tarif à la semaine (stage de 5 journées complètes)	55,00
* Tarif à la semaine (stage de 4 journées complètes)	44,00
* Tarif à la semaine (stage de 3 journées complètes)	33,00
si la semaine d'activité proposée comporte des jours fériés (DCM N°54 du 9 avril 2018)	

LIBELLES	2021
	Propositions
	Euros

MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUE	
Adhésion gratuite pour tous (DCM n°140 du 30 juillet 2018)	
- Impression noir et blanc :	
* la page A4	0,10
* la page A3	0,20
* service L.A.M. 5 premières pages (pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA)	gratuites
- Impression couleur :	
* la page A4	0,15
* la page A3	0,30
- Consultation d'Internet pour les non-abonnés :	
* la demi-heure	gratuité
* l'heure	gratuité
- Consultation d'Internet pour les abonnés	gratuité
- Prix du livre "Histoires de Mauguio-Promenade dans l'imaginaire" (DCM du 26.06.06 N° 135) (155)	7,00
Document faisant l'objet de désherbage au profit d'associations et écoles	Gratuité

LIBELLES		2021
		Propositions
		Euros
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
(DCM du 29.03.93 N° 69) (146) (DCM du 24.03.03 N° 66) (233)		
- Extrait matrice cadastrale		2,00
- Photocopie noir et blanc (l'unité en A4)		0,10
- Photocopie noir et blanc (l'unité en A3)		0,20
- Photocopie couleur (l'unité en A4)		0,15
- Photocopie couleur (l'unité en A3)		0,30
- Plan reproduit par les services municipaux		1,50
- Autres documents (coût de reproduction)		
- Autres documents sur support informatique (CD-ROM uniquement)		2,75
- FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE (par électeur)		
* sur support papier (le cent)		3,15
* sur support informatique (le cent)		0,50
<i>toute centaine commencée est due</i>		
LIBELLES		2021
		Propositions
		Euros
DIVERS		
- DONS DE NAISSANCE		30,00
IV - A/ CIMETIERE "SAINT-JACQUES"		
CONCESSIONS		
- Trentenaires - 2 m2 63		146,00
COLUMBARIUM		
- Alvéole pour 50 ans		1 034,00
IV - B/ CIMETIERE "LE BOUSQUET"		
CONCESSIONS		
- Trentenaires		165,00
- Perpétuelles		
* 2 places		412,00
* 4 et 6 places		550,00
COLUMBARIUM		
- Alvéole pour 50 ans		1 034,00
VACATION FUNERAIRE		
(DCM du 26.01.2009 N° 11)		
- Taux		22,00
- La mise en bière d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune où s'est produit le décès		22,00
- Le départ d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune, lorsque le départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière		22,00
- Pour l'exhumation d'un corps suivie d'une réinhumation immédiate dans le même cimetière		22,00
- Pour une exhumation d'un corps suivie d'un transport et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la Commune		22,00

LIBELLES

Propositions

Euros

VI - FOURRIERE VEHICULE

- Pour les véhicules non réclamés de la fourrière automobile déléguée, seront facturés au propriétaire du véhicule identifié par la carte grise :

Voitures particulières :

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	15,20
Enlèvement	120,18
Garde	6,36
Expertise	61,00

Autres véhicules immatriculés :

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	7,60
Enlèvement	45,70
Garde	3,00
Expertise	30,50

Véhicules lourds de plus de 3,5 T :

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	22,90
Enlèvement	122,00
Garde	9,20
Expertise	91,50

Véhicules lourds de plus de 7,5 T :

Opérations préalables	22,90
Enlèvement	213,40
Garde	9,20

Véhicules lourds de plus de 19 T :

Opérations préalables	22,90
Enlèvement	274,40
Garde	9,20

VII - BOUVINE

POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

- Gratuité sur invitation

LOCATION des arènes pour spectacle payant à compter du 29/03/2010 (DCM n°60 du 29/03/10)	1 000,00
- Caution	1 000,00
- Forfait matériel :	
* Chaise :	58,00
* Table :	50,00
* Barrière :	50,00
* Sono portable :	338,00
* Grille d'exposition :	50,00
* Enrouleur électrique :	16,00
* Tente 5x5m (montage obligatoire par le SGI) :	130,00
* Tente 3x3m :	27,00
* Podium (1e m ²) montage obligatoire par le SGI :	500,00
* Plancher de danse (1e m ²) :	77,00
* Tapis de protection (1e m ²) gymnase :	1 062,00
* Ecran de projection :	18,00
* Pupitre :	20,00
- Gratuité pour les spectacles taurins	

COURSES DE TAUREAUX - PRIX DES PLACES	
- Trophée des As	
* Plein tarif	11,00
* Tarif réduit	6,00
- Trophée de l'Avenir	
* Plein tarif	7,00
* Tarif réduit	4,00
<p>Gratuité d'accès aux courses du 1er mai, du 14 juillet du mercredi de la fête (souvenir A. et P. Salmeron) et du dernier dimanche de la fête (trophée Verlaquet)</p> <p>* le tarif réduit concerne les enfants de - de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les personnes de + de 65 ans sur présentation d'une pièce justificative</p>	
ROMERIA	
- Location d'une "Caseta" 5m x 5m avec tente - eau - électricité	575,00
- Caution	575,00
- Location d'une "Caseta" 4m x 4m avec tente - eau - électricité	368,00
- Caution	368,00
- Forfait location caseta avec matériels et fluides -MJC de Mauguio (DCM N°43 du 30/03/2015)	500,00
- Tarif spectacle équestre	
* Tarif unique pour les + de 6 ans	6,00
* Gratuit pour les - de 6 ans	gratuit
LIBELLES	
	2021
	Propositions
	Euros
VIII - FESTIVITÉS / CULTURE	
POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE	
- Gratuité sur invitation	
FETE VOTIVE	
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 18 à 25 ans	10,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de + 26 ans (DCM N°139 DU 30/07/2018)	15,00
* Gratuité pour les membres de bandes de 15 à 17 ans et leurs parents accompagnateurs (maximum 2 pour les bandes de - de 10 jeunes, et maximum 4 pour les bandes de + de 10 jeunes)	

ANIMATIONS CULTURELLES

Accusé de réception en préfecture
034-213401540-20201214-DCM-190A-20-AU
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021

- Tarif A	
* Plein tarif	6,00
* Tarif réduit	4,00
* Tarif jeune	4,00
- Tarif B (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Partenaire conventionné	6,00
* Tarif réduit	6,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif C	
* Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	10,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif D	
* Plein tarif	14,00
* Tarif réduit	12,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif E	
* Plein tarif	16,00
* Tarif réduit	14,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif F	
* Tarif unique	5,00
- Tarif Abonnement (à partir de 15 ans) (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Tarif réduit	8,00
- Tarif scolaire	
* Ecoles maternelles et primaires, Collège, Centres de Loisirs (gratuité pour l'accompagnateur)	4,00
- Tarif Pass'Culture	
* Elèves du Collège de l'Etang de l'Or de Mauguio (gratuité pour les accompagnateurs)	4,50
* Visite accompagnée du Jardin de la Motte ou Centre Historique (groupes de 10 pers minimum)	50,00
* Tarif jeune pour les - 15ans	
* Tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, étudiants, groupe de + de 10 personnes, + de 65 ans, 15-25 ans, personnes titulaires de la carte "familles nombreuses", personnes à mobilité réduite, adhérents au COS 34 sur présentation d'un justificatif	
* Places offertes pour les personnes bénéficiant du dispositif Culture et Sport Solidaire 34 :	
- 10 places gratuites maximum par spectacle, 5 places gratuites maximum pour les séances de cinéma	
* Gratuité pour les accompagnateurs des centres de loisirs, maisons de retraite, du dispositif Pass'Culture personnes à mobilité réduite...dans la limite de une personne pour 6 accompagnées	
* Gratuité:	
- Invitations institutionnels. professionnels de la culture – Ville de Mauguio (10 maximum par spectacle)	
- Invitations professionnelles pour la compagnie prestataire (10 maximum par spectacle)	
- Invitations dans le cadre de manifestations municipales (concours et lots divers) DCM n°119 du 01/08/16	
Invitations dans le cadre du partenariat avec l'association La Tresse d'Or pour offrir des sorties culturelles à des enfants malades	
Prix du livre "raconte moi les rues de Mauguio"	5,00
Prix du coffret jeu Mister Aventure, boîte enquête	10,00
VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS	
Gadgetterie "FESTIVITES"	
* Tarif A	2,00
* Tarif B	3,00
* Tarif C	4,00
* Tarif D	5,00

LIBELLES		2021
		Propositions
		Euros
IX- PORT DE CARNON -		
<p>Les redevances portuaires et tarifs divers s'appliquent <u>en fonction de la longueur MAXIMUM d'encombrement HORS TOUT des navires (c'est à dire la plus grande longueur d'encombrement du bateau toutes œuvres incluses (moteur, balcon avant, tableau arrière, davier d'étrave, plage, bout dehors, embase, etc...))</u></p> <p>La classification figurant sur les titres du navire (acte de francisation, jauges) n'est pas prise en référence au port de CARNON.</p>		
POSTES à FLOT à l'année		
MONOCOQUES BASSIN - ANNEE		
- Longueur bateau hors tout (en mètres linéaires)		
* 1 jusqu'à 5,00 m		1 214
* 2 jusqu'à 6,00 m		1 598
* 3 jusqu'à 7,00 m		1 829
* 4 jusqu'à 8,00 m		2 077
* 5 jusqu'à 9,00 m		2 465
* 6 jusqu'à 10,00 m		2 742
* 7 jusqu'à 11,00 m		3 083
* 8 jusqu'à 12,00 m		3 623
* 9 jusqu'à 13,00 m		3 725
* 10 jusqu'à 14,00 m		4 573
* 11 jusqu'à 15,00 m		4 685
* 12 jusqu'à 16,00 m		4 985
* 13 jusqu'à 17,00 m		5 073
* 14 jusqu'à 18,00 m		5 488
* 15 jusqu'à 19,00 m		5 985
MULTICOQUES BASSIN - ANNEE		
* 1 jusqu'à 13,00 m		5 113
* 2 jusqu'à 14,00 m		5 255
* 3 jusqu'à 15,00 m		6 925
* 4 jusqu'à 16,00 m		7 147
* 5 jusqu'à 19,00 m et au-delà		7 289
Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot :		
- Pour tous les navires à flot : un accès à l'électricité de 700 kW est inclus dans la redevance annuelle		700 kW inclus
- Au-delà de 700 kWh (pour les navires au-delà de 8m), la consommation d'électricité sera facturée suivant relevés de compteurs sur la base du tarif du kWh (1 relevé le 30/06 et 1 relevé au 31/12)		0,16 € /KWh
PORT à SEC : poste annuel au STOCKAGE A TERRE		
<p>POSTES ANNUELS "SUR ETAGERES" (longueur d'encombrement maximum du navire, hors tout, moteur inclus)</p> <p>Pour des raisons de sécurité, accueil limité à 5,90 m de longueur maximum hors tout.</p> <p>La catégorie "au-delà de 6,00 m" est maintenue jusqu'à ce qu'une solution sur le plan d'eau puisse être proposée à l'ancien client</p>		
- Pour les bateaux		
* Jusqu'à 3,99 m		811,00
* de 4,00 à 4,49 m		892,00
* de 4,50 à 4,99 m		973,00
* de 5,00 à 5,49 m		1 207,00
* de 5,50 à 6,00 m		1 284,00
au-delà (pour les ancien contrats uniquement) : MAIS pas de nouveau contrat renouvelé pour des navires au-delà de 5,90 m)		1 630,00
ESCALES AU MOIS - HAUTE SAISON (du 01/04 au 30/09)		
* Jusqu'à 3,99 m		95,00
* de 4,00 à 4,49 m		104,00
* de 4,50 à 4,99 m		114,00
* de 5,00 à 5,49 m		141,00
* de 5,50 à 6,00 m		150,00

ESCALES AU MOIS - BASSE SAISON (01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12)		
* Jusqu'à 3,99 m		81,00
* de 4,00 à 4,49 m		89,00
* de 4,50 à 4,99 m		97,00
* de 5,00 à 5,49 m		121,00
* de 5,50 à 6,00 m		128,00
LIBELLES		2021
		Propositions
		Euros
CHENAL - LINEAIRE DE QUAI		
EN LINEAIRE DE QUAI" SUR LE CHENAL (à l'année)		
<i>(emplacements très agités et soumis aux forts courants justifiant ainsi d'un déclassement, ces postes sont acceptés par les bénéficiaires en pleine connaissance de ces contraintes d'agitation et/ou de voisinage avec les pêcheurs professionnels</i>		
* Navires de PLAISANCE MONOCOQUES		
<i>Longueur d'encombrement maximum du navire</i>		
abattement de 30% sur les tarifs annuels monocoques bassin		
* Navires de PLAISANCE MULTICOQUES		
<i>Longueur d'encombrement maximum du navire</i>		
* jusqu'à 14,00 m		
* jusqu'à 19,00 m		
		4 033,00
		5 979,00
FRAIS DE DOSSIER		
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 2 fois : prix TTC par dossier client		20,00
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 10 fois : prix TTC par dossier client		20,00
PARC A DERIVEURS aux Roquilles (voile légère)		
* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger		393,00
<i>L'accès à l'eau n'est pas inclus dans la redevance annuelle.</i>		
PARC A BATEAU à Tabarly (voile légère)		
* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger		
Catamarans		393,00
Dériveurs		220,00
Windsurf		50,00
PECHEURS PROFESSIONNELS		
* <u>Forfait annuel par poste d'accostage, hors fluides, applicable uniquement aux pêcheurs professionnels en activité constante au Port de Carnon</u>		
<i>sur la base de 31 € le ml (en valeur 2016), puis actualisé chaque année :</i>		
jusqu'à 8m00		gratuit
de 8m01 à 10m00		gratuit
de 10m01 à 12m00		gratuit
de 12m01 à 13m00		gratuit
* <i>Occupation du domaine public pour étal de vente devant le navire</i>		
<i>DCM N°93 du 12/05/03 - (N°234) - modifié par convention 2013</i>		
* <i>6 manutentions (mise à terre + mise à l'eau + 3 jours d'occupation du carénage) offertes par an (sans contrepartie monnayable)</i>		
* <i>Autres manutentions au-delà : facturation au tarif normal à compter de la 7ème prestation</i>		

ESCALES et passages (longue ou courte durée)

Accusé de réception en préfecture
034-213401540-20201214-DCM-190A-20-AU
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021

* DROITS DE QUAI MONOCOQUES - HAUTE SAISON (en juillet et août)

* Jusqu'à 5,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	10,00 63,00 248,00
* de 5,01 à 6,50 m	JOUR SEMAINE MOIS	16,00 101,00 397,00
* de 6,51 à 8,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	22,00 139,00 546,00
* de 8,01 à 9,50 m	JOUR SEMAINE MOIS	25,00 158,00 620,00
* de 9,51 à 11,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	30,00 189,00 744,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	39,00 246,00 967,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	40,00 252,00 992,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	46,00 290,00 1 141,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	48,00 302,00 1 190,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	55,00 347,00 1 364,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	57,00 359,00 1 414,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	58,00 365,00 1 438,00
* de 18,01 à 19,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	60,00 378,00 1 488,00
* DROITS DE QUAI MULTICOQUES - HAUTE SAISON (en juillet et août)		
* jusqu'à 14,00 m	JOUR SEMAINE MOIS	52,00 319,00 1 105,00
* au-delà	JOUR SEMAINE MOIS	61,00 372,00 1 289,00

* DROITS DE QUAÏ MONOCOQUES - BASSE SAISON (avril - mai - juin et septembre)		
* Jusqu'à 5,00 m	JOUR	9,00
	SEMAINE	57,00
	MOIS	216,00
* de 5,01 à 6,50 m	JOUR	13,00
	SEMAINE	82,00
	MOIS	312,00
* de 6,51 à 8,00 m	JOUR	15,00
	SEMAINE	95,00
	MOIS	360,00
* de 8,01 à 9,50 m	JOUR	20,00
	SEMAINE	126,00
	MOIS	480,00
* de 9,51 à 11,00 m	JOUR	25,00
	SEMAINE	158,00
	MOIS	600,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR	33,00
	SEMAINE	208,00
	MOIS	792,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR	34,00
	SEMAINE	214,00
	MOIS	816,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR	36,00
	SEMAINE	227,00
	MOIS	864,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR	38,00
	SEMAINE	239,00
	MOIS	912,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR	42,00
	SEMAINE	265,00
	MOIS	1 008,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR	45,00
	SEMAINE	284,00
	MOIS	1 080,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR	47,00
	SEMAINE	296,00
	MOIS	1 128,00
* de 18,01 à 19,00 m	JOUR	52,00
	SEMAINE	328,00
	MOIS	1 248,00
* DROITS DE QUAÏ MULTICOQUES - BASSE SAISON (avril, mai, juin et septembre)		
* jusqu'à 14,00 m	JOUR	44,00
	SEMAINE	266,00
	MOIS	921,00
* au-delà	JOUR	51,00
	SEMAINE	312,00
	MOIS	1 083,00

LIBELLES

2021

Propositions

Euros

* DROITS DE QUAI MONOCOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre)		
<i>* Jusqu'à 5,00 m</i>	JOUR	5,00
	SEMAINE	32,00
	MOIS	120,00
<i>* de 5,01 à 6,50 m</i>	JOUR	6,00
	SEMAINE	38,00
	MOIS	144,00
<i>* de 6,51 à 8,00 m</i>	JOUR	8,00
	SEMAINE	50,00
	MOIS	192,00
<i>* de 8,01 à 9,50 m</i>	JOUR	10,00
	SEMAINE	63,00
	MOIS	240,00
<i>* de 9,51 à 11,00 m</i>	JOUR	12,00
	SEMAINE	76,00
	MOIS	288,00
<i>* de 11,01 à 12,00 m</i>	JOUR	16,00
	SEMAINE	101,00
	MOIS	384,00
<i>* de 12,01 à 13,00 m</i>	JOUR	18,00
	SEMAINE	113,00
	MOIS	432,00
<i>* de 13,01 à 14,00 m</i>	JOUR	20,00
	SEMAINE	126,00
	MOIS	480,00
<i>* de 14,01 à 15,00 m</i>	JOUR	22,00
	SEMAINE	139,00
	MOIS	528,00
<i>* de 15,01 à 16,00 m</i>	JOUR	24,00
	SEMAINE	151,00
	MOIS	576,00
<i>* de 16,01 à 17,00 m</i>	JOUR	25,00
	SEMAINE	158,00
	MOIS	600,00
<i>* de 17,01 à 18,00 m</i>	JOUR	26,00
	SEMAINE	164,00
	MOIS	624,00
<i>* de 18,01 à 19,00 m</i>	JOUR	29,00
	SEMAINE	183,00
	MOIS	696,00

* DROITS DE QUAÏ MULTICOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre)		
* jusqu'à 14,00 m	JOUR	20,00
	SEMAINE	126,00
	MOIS	438,00
* au-delà	JOUR	29,00
	SEMAINE	173,00
	MOIS	599,00
ESCALES (Tarif chenal)		
<i>* TARIFS D'ESCALE pour l'occupation d'un emplacement en linéaire dans les chenaux (gardant les mêmes caractéristiques d'abattement du tarif annuel) : DCM N°120 du 15.07.2020</i>		
* CHENAL - HAUTE SAISON (en juillet et août)		
* Jusqu'à 5,00 m		207,50
* Jusqu'à 8,00 m		322,00
* Jusqu'à 9,50 m		428,00
* Jusqu'à 11,00 m		530,00
* Jusqu'à 13,00 m		695,00
* CHENAL - BASSE SAISON (en avril, mai, juin et septembre)		
* Jusqu'à 5,00 m		198,00
* Jusqu'à 8,00 m		229,00
* Jusqu'à 9,50 m		331,00
* Jusqu'à 11,00 m		428,00
* Jusqu'à 13,00 m		570,00
* CHENAL - HORS SAISON (en janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre)		
* Jusqu'à 5,00 m		96,00
* Jusqu'à 8,00 m		114,50
* Jusqu'à 9,50 m		205,00
* Jusqu'à 11,00 m		265,00
* Jusqu'à 13,00 m		289,00
LEVAGES ET MANUTENTIONS		
<i>Mises à terre + remises à l'eau</i>		
1 - "Formule CARENAGE" du 01/04 au 30/09 (mise à terre + remise à l'eau + 3 jours de stationnement sur l'aire de carénage)		
* de 0,00 à 6,50 m		76,00
* de 6,51 à 8,00 m		109,00
* de 8,01 à 9,50 m		164,00
* de 9,51 à 11,00 m		197,00
* de 11,01 à 13,00 m		218,00
* au-delà		241,00
2 - réduction de 30% sur le tarif "formule CARENAGE" : du 01/01 au 31/03 et du 1/10 au 31/12 hors occupation de longue durée		
<u>SPECIFICITES :</u>		
* un abattement supplémentaire de 10% sera appliqué au tarif de la formule carénage (tarif variable en fonction de la date) pour une remise à l'eau du navire effectuée dans la journée		10%
* Pour les levages multicoques: tarif en vigueur selon la période + majoration de 150 € PU par installation de calages supplémentaires		150,00
* Frais d'annulation d'un rendez vous manutention non prévenu		20,00

3 - MANUTENTION/LEVAGE SIMPLE (hors carénage) : 1 seul mouvement (toutes périodes confondues) (chargement ou déchargement remorque ou camion) * de 0,00 à 6,50 m * de 6,51 à 8,00 m * de 8,01 à 9,50 m * de 9,51 à 11,00 m * de 11,01 à 13,00 m * au-delà	30,00 30,00 103,00 136,00 152,00 167,00
4 - CARENAGE SUR REMORQUE OU CAMION : utilisation de l'eau et l'électricité + stationnement sur aire de carénage pendant 30 minutes Dépassement facturé pour traitement des eaux de carénages par tranche de 30 minutes	10,00 10,00
5 - PRESTATIONS ENGIN DE LEVAGE (hors carénage) : (mobilisation de l'engin et des équipes PAR TRANCHES DE 30 MINUTES) -Mise sur sangles (les 30 mn) -dépose ou repose moteur ; mâtage ou démâtage (les 30 mn)	56,00 56,00
PROFESSIONNELS NAUTIQUES	
Tarifs applicables à tous les professionnels nautiques agréés justifiant d'une activité de réparation/entretien des navires (Kbis à jour + attestation pro) : 10% d'abattement sur les tarifs (hors tarif 3 - manutention/levage simple, 4 - carénage sur remorque et camion et poste mécanique stockage à terre). Si facture et paiement au nom du professionnel	-10%
* facturation des occupations d'emplacement sur l'aire de carénage 10 jours de franchise - par jour et par ml du navire	2,00
* Si le professionnel présente un retard de paiement de ses prestations antérieures de plus de 30 jours, les demandes de prestations nouvelles seront suspendues jusqu'à règlement effectif de la créance *le professionnel ne pourra pas utiliser plus de 3 emplacements en même temps sur la zone technique pour répartition équitable de celle-ci (particuliers / professionnels 19 places)	
OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT AIRE DE CARENAGE	
* Facturation de toute occupation sur l'une des aires de carénage, (que le navire soit calé sur bers du port ou non) : application du tarif correspondant à la période et à l'encombrement maximum longueur HORS TOUT - Par jour et par ml du navire	2,00
* Propreté emplacement aire de carénage : (si l'emplacement n'est pas laissé propre par l'occupant lors de sa remise à l'eau) : forfait	50,00
STATIONNEMENT REMORQUES	
*stationnement de navires ou de jets sur remorque (jusqu'à 8m00) du 01/10 au 31/03 par mois	100,00
* stationnement remorque du 01/04 au 30/09: - journée avec navire sans navire - Week-end avec navire sans navire - semaine (7 jours) avec navire sans navire - Mois sans navire	12,00 9,00 20,00 15,00 50,00 30,00 150,00
* Forfait mise à l'eau+ mise sur remorque (jusqu'à 8m00)	40,00
* Forfait séjour tout compris "toute réservation d'une escale de 7 jours ou plus dans le port" donne droit à la mise à l'eau et à un chargement remorque offerts et un abattement de 10% sur le tarif stationnement remorque	
OCCUPATION LONGUE DUREE SUR AIRE DE CARENAGE	
* Forfait mensuel d'occupation de l'une des aires pour "Occupation de longue durée" entre le 01/01 au 28/02 et du 01/09 au 31/12 tarif au mois, sans prestation de levage : * de 0,00 à 6,50 m * de 6,51 à 8,00 m * de 8,01 à 9,50 m * de 9,51 à 11,00 m * de 11,01 à 13,00 m * au-delà	212,00 266,00 318,00 372,00 424,00 477,00
NOTA : Compte tenu de l'exiguïté des aires de carénage, le nombre de navires autorisés en TRAVAUX LONGS est limité à discrétion des services du port.	

LIBELLES		Propositions
		Euros
BADGES MAGNETIQUES		
Poste à flot et stockage à terre : 1 badge mis à disposition à tout nouvel arrivant		droit d'usage
* Caution pour le prix d'un badge s'il n'est pas restitué au terme du contrat		54,00
un second badge à la vente seulement pour droit d'usage limité au ponton et blocs sanitaires (pas de parking)		54,00
Stockage à terre : droit d'usage du parking et de l'eau (avec 80 unités d'eau)		gratuit
Parc à dériveurs (avec 0 unité d'eau): pour l'accès à l'eau et au bloc sanitaire (le badge)		54,00
FOURNITURES		
- Prise électrique pour bornes de quai		10,00
- Prise européenne cadenassable :		10,00
* mise à disposition d'une prise européenne (la première prise)		droit d'usage
* cadenas + clé (non rendus ou perdus)		26,00
* Usage des fluides aux bornes à badges		
- Forfait recharge 25 unités d'eau :		10,00
*amarre non restituée(prix unitaire)		10,00
TAXES SPECIALES		
* Dépassement des conditions forfaitaires de fourniture de fluides (électricité)		
- Demande ampérage électrique supplémentaire : (selon possibilités du réseau électrique) à raison d'un seul branchement électrique à la borne de quai : frais de changement disjoncteur		102,00
* Mise en œuvre de moyens pour contenir une pollution = (1+2)		
1 - Facturation du coût des fournitures		
2 - Forfait horaire par agent mobilisé en semaine, de jour, durant les horaires de service selon période		51,00
3 - Forfait horaire par agent mobilisé : en dehors des horaires de service, ou de nuit, ou les dimanches et jours fériés		152,00
		coût réel payé par la régie au fournisseur
Redevance d'occupation d'AOT COMMERCIALES		
Si AOT droits réels sur les		
TERRE PLEINS - ZONE OUEST (Prix du m² en euro HT / an)		
- Terre-plein à vocation commerciale bâtis		50,00
- Terre-plein à vocation commerciale non bâtis		35,00
Redevance forfaitaire annuelle parking Hotel COSTES indexation en fonction de l'ICC depuis 1er janvier 2018		60 000,00
PRESTATIONS DE SERVICE ET AUTRES TARIFS		
* Prestation de pompage du navire (par heure) (mobilisation moto-pompe et 1 agent)		71,00
* Assistance technique des agents du port /heure		40,00
* Forfait remorquage (30 minutes) dans le port quelque soit la longueur :		50,00
* Fourniture et pose d'amarre au ml par le port		6,00
* Location karcher électrique à la journée		30,00
* Fourniture de protection de pieux conforme aux modèles approuvés		96,00
* Usage de l'unité de pompage des eaux usées de navires :		
- plaisanciers en contrat ou non		gratuit
*Mise à disposition du poste mécanique 1/2 journée		gratuit
*Mise à disposition du poste mécanique la journée (occupation limitée à 1 journée, pas de cumul possible)		20,00

*Majoration sur les tarifs annuels pour les résidents permanent à bord	10%
*Majoration sur les tarifs annuels en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un particulier	10%
*Majoration de 10% en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un professionnel	gratuit
*Station d'avtaillement : marge TTC appliquée au prix au litre du carburant	0,10
LIBELLES	2021
	Propositions
	Euros
occupation irrégulière du domaine public	
Conformément à la réglementation, toute occupation irrégulière du domaine public portuaire fera l'objet d'une indemnité dont le montant sera calculé en fonction de la durée et du montant des revenus qui auraient dû normalement être perçus d'un occupant régulier en escale et dont le total sera doublé.	
* Frais pour 1ere relance en cas de retard de paiement	25,00
* Frais pour 2ème relance en cas de retard de paiement	77,00
DIVERS	
* AUTRES OCCUPATIONS ANNUELLES du plan d'eau (tel que ponton flottant commercial) (non fourni - non installé) : au mètre linéaire (+ convention spécifique stipulant les modalités d'utilisation correspondantes)	100,00
* Panneau commercial ou banque à l'emplacement d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau ou d'une banque par entité commerciale	150 € le m2
* Emplacement commercial temporaire (courte durée) sur l'emprise portuaire : 1€ / m2 /jour	1,5€/m2/jour
GRATUITES : reconduction des décisions antérieures	
MANUTENTIONS	
MANUTENTIONS non facturées pour :	
* le BAC municipal	
* le navire de la Police municipale de Manguio Carnon	
* 1 ou 2 (si ex-aequo) Levage(s) offert(s) pour la Fête de la mer (lors de la remise des prix)	
* Les navires accompagnateurs (justifiant d'une activité professionnelle) embarquant du public lors de la fête de la mer sont susceptibles de recevoir en contrepartie un levage offert sur accord préalable du port	
* 1 levage offert à chacune des associations de pêche de Carnon (carnon fishing club et APCS)	
* Mises sur sangles pour le contrôle des anodes en cas de suspicion d'électrolyse (demandée par la direction du port)	
* Chargement remorque non facturé en cas de départ définitif du stockage à terre	
EMPLACEMENTS MIS à DISPOSITION GRATUITEMENT (à flot ou à terre)	
* 4 postes à flot pour les jets ski de la SNSM en saison	
* 1 poste pour le navire de la police municipale	
* 1 mouillage permanent dans l'avant-port rive gauche pour la catalane "la belle caronnaise" de l'APC	
ESCALES GRATUITES	
* navires institutionnels : Douanes, Gendarmerie, Affaires maritimes, Marine	
*stationnement gratuit 3h maximum sur validation de la capitainerie par VHF canal 9	

LIBELLES

2021

Propositions

Euros

X - MESURES FISCALES

- Taxe sur l'Electricité (décret N° 70.957 du 21 octobre 1970) DCM N°165 DU 06.10.2014	8,50
- Taxe d'aménagement (art. 1585 ADEF du code des Impôts) (délib.N° 178 du 7 novembre 2011)	5%
- Taxe d'aménagement secteur AUF (DM n°164 du 14/11/16)	4,5%
- Taxe locale sur la publicité extérieure (art. L.2333-6 A et 2 du III du L.2333-16 du C.G.C.T.)	DCM N°118 du 15.07.2020
Typologie NON NUMERIQUE	
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m ²	15,84
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m ²	31,69
Typologie NUMERIQUE	
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m ²	47,53
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m ²	95,06
Typologie apprécié en cumulant les surfaces d'un même immeuble	
- Enseigne jusqu'à 7 m ²	exonéré
- Enseigne de 7 à 12 m ²	15,84
- Enseigne de 12 à 50 m ²	31,69
- Enseigne de + 50 m ²	63,37
- Taxe de séjour : par nuitée et par personne (taxe additionnelle départementale de 10% incluse) (DCM N° 77 du 25 Juin 2018)	
* Palaces	4,40
* Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30
* Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,53
* Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,65
* Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,99
* Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,88
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,66
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22
* Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Il conviendra d'ajouter la taxe additionnelle départementale de 10% par nuitée et par personne.	5%